

Arrêté N°2023-034

**ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE
AUGUSTE LAINELLE**

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;
Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les pouvoirs de police du Maire ;
Considérant les travaux de remplacement de la toiture de la Mairie d'Haveluy qui seront effectués par l'entreprise HOLIN ;
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée du chantier et pour permettre le bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du jeudi 1^{er} Juin 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement et la circulation sur la place Auguste Lainelle tel que repris sur le plan ci-annexé, seront interdits à l'exception des véhicules et engins des entreprises intervenant sur le chantier de la mairie.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

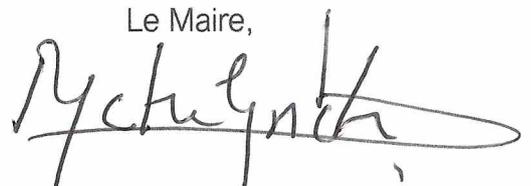
Article 3 : L'ampliation du présent arrêté est adressée :

- A Monsieur le Commandant de Police de Denain
- Aux entreprises intervenant sur le chantier
- Au directeur général des services de la ville d'Haveluy

Fait à Haveluy, le 22 Mai 2023



Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

